

**Maison Municipale des Sports  
35, boulevard de Beaublanc**

**87100 LIMOGES**

**Courriel : [clubalpinlimoges@gmail.com](mailto:clubalpinlimoges@gmail.com)**

**Site Internet : <http://clubalpinlimoges.ffcam.fr/>**



## **Compte- rendu du comité Directeur du Club Alpin Français 87 du 4 juin 2024**

**Présents:** Christian SAQUE, Johann CHAPUT, Luc RABUEL, Marilyn DOUMY, Francine ROBERT, Sebastien PEREZ, Jean Luc FOUQUET, MC FOUCHIER, Olivier FABREGUE. Dominique PEJOAN, Philippe CZYZNIAK, Sylvain MOREAU.

**Absente excusée :** Isabel DE ARAUJO.

Ouverture de la séance à 19h10.

### **Ordre de jour :**

- La comptabilité, carte bleue du crédit agricole,
- Le budget par activité,
- Les subventions (Mairie, Crédit Agricole),
- Le règlement concernant les arrhes dans le cas d'une annulation ou de désistement,
- Le concours photos,
- La revue Pyrénées,
- L'AG et le WE,
- Le planning des activités de fin d'année,
- Le forum des associations,
- Les projets ( camps d'été, trek au Maroc, manifestation grimpeurs du 30 Juin, We Canyons Septembre, la compétition jeunes, camp grimpeurs en Jordanie, séjour en Ecosse, camps d'hiver),
- La suppression de la maison des sports.

### **La comptabilité.**

La carte bancaire.

L'obtention d'une carte bancaire donne la possibilité de l'utiliser pour de gros achats et notamment pour les séjours et les camps. Elle est gratuite pour un an, le club décidera ou non de la reconduire l'an prochain lorsqu'elle sera payante.

### **Le budget par activité.**

Christian propose d'allouer une enveloppe par activité à gérer par les responsables de chaque section.

Elle pourrait être de 500 € pour la rando, l'alpinisme, l'escalade, l'école d'escalade, et le canyoning.

Ce nouveau fonctionnement sera proposé à la prochaine AG pour validation.

### **Les subventions.**

Pour celle demandée à la mairie, la réponse, elle sera versée en Juillet.

Une, a été sollicitée, auprès du crédit agricole d'un montant de 800€, le club sera fixé fin juin.

### **Le règlement concernant les arrhes.**

#### **Règles définissant les sommes versées pour une sortie (réservation hébergement et demi-pension le cas échéant) par les participants (arrhes)**

D'une manière générale, l'organisatrice ou l'organisateur d'une sortie demande une avance sur les frais d'hébergement (voire restauration dans le cas d'une demi-pension) aux participants. On parle d'arrhes (et non pas d'acompte) dans ce cas.

Le principe des arrhes est :

- si le participant se désiste, les arrhes sont conservées par l'organisatrice ou l'organisateur (au nom du CAF Limoges si réservation faite sur le compte du Caf)
- si l'organisatrice ou l'organisateur annule la sortie ou le séjour, les arrhes ne sont pas encaissées ou sont remboursées (si encaissement préalable)

Notions de délais et liste d'attente :

- s'il existe une liste d'attente pour la sortie concernée ou séjour concerné, et que la place concernant un désistement est remplacée, les arrhes sont remboursées, quelque soit le délai du séjour ;
- s'il n'y a pas de liste d'attente, mais si le désistement intervient au moins un mois avant la sortie, les arrhes sont remboursées ou pas encaissées ;
- s'il n'y a pas de liste d'attente, si le désistement intervient moins de 1 mois avant la sortie, les arrhes sont conservées par l'organisatrice ou l'organisateur (au nom du caf éventuellement)

Seules exceptions à ces règles : en cas de maladie ou accident personnel avec incapacité de participer à la sortie, en cas de décès d'un proche nécessitant la présence de la personne.

Pour les organisatrices et organisateurs, si l'annulation de la sortie ou du séjour devient obligatoire pour des questions de sécurité ou autre raison, les frais de réservation d'hébergement et éventuellement de ½ pension sont pris en charge par le club (si justifié, validé par le président du club avec négociation avant la sortie), en ayant négocié au préalable le remboursement éventuel de la réservation ou le report de la réservation à une date ultérieure.

Concernant le montant des arrhes, un minimum de 20 euros par nuitée est demandé pour un cours séjour (we ou 4 jours) ; de 80 euros pour un séjour long (5 jours et plus).

Le différentiel entre les arrhes et les frais de séjour sera pris en charge par le club.

Ce nouveau règlement sera testé cet été. Il sera diffusé par mail et dans la newsletter.

### **Le concours photos.**

L'information sera diffusée par l'intermédiaire de Sylvain.

Parmi les lots à distribuer, des places pour « Montagne en scène » seront proposées.

### **La revue Pyrénéenne.**

Sébastien propose d'inclure, dans cette revue, l'article sur le camp d'hiver et les aquarelles réalisées par Mireille. Francine se charge de lui demander.

### **L'assemblée Générale et son Week-end.**

La date du **Vendredi 11 Octobre** est retenue, elle aura lieu à la maison des sports.

Le week-end pourra se faire en Corrèze, au gîte « Le battement d'Ailes » au Cornil les 12/13 Octobre.

Luc se renseigne sur les disponibilités pour l'hébergement et la restauration.

### **Le planning des activités de fin d'année.**

Il est en cours pour les grimpeurs/alpi.

Les randonneurs le réaliseront le 13 juin.

### **Le forum des associations.**

Il aura lieu les 7/8 septembre.

Nécessité d'une équipe pour la logistique de l'installation du stand et d'une rotation de bénévoles sur le stand durant les deux jours.

### **Les projets**

- Les grimpeurs renouvellent leur projet de séjour en Jordanie pour Novembre 2024. Ils sont 9 à partir pour le WADI RUM.

- En 2025, projet de séjour en Écosse au Ben Nevis pour alpinisme mixte et cascade sur Février, la capacité est de 4 places.

- La compétition des jeunes, organisée par le club, aura lieu en Mars 2025.

- 10 randonneurs partent pour un trek dans le Haut Atlas Marocain du 23 juin au 7 Juillet 2024.

- Alain César organise un séjour en Vanoise, 9 randonneurs participent à ce séjour.

- La mairie de Limoges a invité le Club à participer aux Olympiades le 30/06/2024 sur les bords de Vienne. Sylvain et Philippe y seront présents.

- Les camps d'hiver 2025 :

- Luz Saint Sauveur va accueillir jusqu'à 33 Cafistes heureux d'un nouveau séjour en 2025.

- Pour le camp de haute montagne, le séjour prévu sera dans le massif du Taillefer au gîte d'Ornon dont la capacité est de 15 places.

### **La suppression de la maison des sports.**

La mairie a informé le Club de la fermeture de la maison des sports pour Novembre 2024. Le club a trouvé deux nouveaux locaux pour les réunions, stocker le matériel et la bibliothèque.

- L'espace associatif Rue Charles Sylvestre à Limoges parait convenir. Après une visite du local, un créneau horaire, les Mercredis de 17h à 20h a été retenu. Les permanences pourront y avoir lieu de 18h30 à 19h30. Une salle peut réunir 19 personnes.

Le local est ouvert tous les jours ( y compris les samedis) de 8h30-23h, l'été de 8h30-21h30. Une plus grande salle pourra être allouée gratuitement 3 fois /an.

Ce lieu va servir de domiciliation au club et nous disposerons de clefs pour relever la boîte aux lettres. Un placard de :1m/1m H : 3m permettra d'installer la bibliothèque .

La location pourra débuter en septembre 2024, ce qui permettra de débuter l'année du club dans les meilleures conditions.

Le coût sera de **120 €/an.**

- Un local pour le matériel.

Un des adhérents a proposé un local Rue Monte à Regret à Limoges.

Des travaux sont à prévoir, l'isolation sera effectuée par le propriétaire. Les cafistes devront prévoir la pose de placo etc.

La location sera de **60 €/mois.**

Le surcoût financier de ces locations pourra être absorbé par le club.

Les sujets à l'ordre du jour ayant été abordés : fin de la réunion 21h

La secrétaire

MC Fouchier